

**FONDS DE DOTATION
« FONDS POUR UN BEZONS SOLIDAIRE »**

**MAISON DE LA CITOYENNETE
22, AVENUE GABRIEL PERI
95870 - BEZONS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE
CLOS LE 31/12/2025**

Aux administrateurs du Fonds de dotation,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du « Fonds pour un BEZONS Solidaire », relatifs à l'exercice clos 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3.Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthodes comptables » relative à la première application du règlement ANC N°2022-06.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DU FONDS DE DOTATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Véronique BRAULT

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	126 700	63 350	63 350	98 350
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	96 858		96 858	168 899
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	223 558	63 350	160 208	267 249
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTA_ GÉNÉRAL_ (+ II + III + IV + V)	223 558	63 350	160 208	267 249

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables	62 752	82 418
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	62 752	82 418
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	8 120	
TOTAL II	8 120	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 336	184 831
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	89 336	184 831
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + bis + II + III + IV + V)	60 208	267 249

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	185 516	178 437
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 000	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	190 516	178 437
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	47 046	48 437
Aides financières	72 000	125 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	63 350	5 000
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	8 120	
Autres charges		
TOTAL II	190 516	178 437
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	190 516	178 437
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	190 516	178 437
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe



BEZONS SOLIDAIRE
MAISON DE LA CITOYENNETE
22, AVENUE GABRIEL PERI
95870 BEZONS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

FAITS CARACTERISTIQUES	3
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	3
REFERENTIEL COMPTABLE	3
CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	4

Le Fonds de dotation territorial Bezons Solidaire a été créé le 22 septembre 2015 à l'initiative de la ville de Bezons et de l'association Territoires solidaires. Son siège social, initialement établi au 66 bis, rue Edouard-Vaillant à Bezons, a été transféré au 22, avenue Gabriel Péri, 95870 Bezons, à compter du 28 mars 2024.

Bezons solidaire vise à favoriser le développement de la culture, du sport et des animations festives à Bezons avec l'ambition de gommer les inégalités sociales et économiques en s'adressant au plus grand nombre, et notamment aux personnes les plus éloignées de la culture, des loisirs et de la pratique sportive.

Il a également pour vocation d'enrichir la qualité de vie des Bezonnais en soutenant des activités au plus près des habitants pour favoriser le vivre ensemble et promouvoir le patrimoine artistique et sportif de Bezons.

Le capital du fonds de dotation est consommable. Il s'agit d'un fonds de dotation redistributeur.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	160 208 €
Total du compte de résultat	190 516€
Résultat de l'exercice	0 €

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**. Il a une durée de **12** mois, c'est le 10^{me} exercice comptable du fonds de dotation.

FAITS CARACTERISTIQUES

Compte tenu du contexte préélectoral et afin d'éviter que l'action du Fonds n'influence la campagne municipale ou confère un avantage au Président du Fonds, également Maire de la commune et candidat à sa réélection, les administrateurs ont décidé de suspendre les activités du Fonds jusqu'en avril 2026.

Les comptes 2025 font état des éléments suivants :

- Augmentation des dotations consommables reçues par rapport à 2024 : 12,56 %
- Baisse de la redistribution de la dotation consommable par rapport à 2024 : - 42,40 %

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels sont établis conformément :

- Au Plan Comptable des Associations (PCA) issu du Règlement ANC 2018-06, applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Au règlement ANC 2022-06, applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, modernisant les états financiers (présentation, nomenclature, disparition des transferts de charges, refonte du résultat exceptionnel)

- Au règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, qui modifie notamment le Règlement ANC 2018-06 afin d'assurer sa cohérence avec le PCG modernisé, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

Les promesses de dons au titre des exercices 2026, 2027 ne sont pas comptabilisés en produits constatés d'avance, une certaine incertitude existant sur la complète réalisation du don, le montant correspondant figure dans les engagements hors bilan.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06.

Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

L'application du nouveau règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable.

L'impact significatif de ces changements se résume aux éléments suivants :

- 1- Impact de présentation au bilan
Néant.
- 2- Impact de présentation au compte de résultat
Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes et informations

Dotation initiale en capital

La dotation initiale du Fonds de dotation a été constituée d'un apport en numéraire de 15 000 € par l'Association Territoires Solidaires un des deux membres fondateurs, lors du 1^{er} exercice comptable, il est précisé que l'Association Territoires Solidaires s'est retirée du Fonds de Dotation en 2018.

Contributions volontaires en nature

Néant.

Actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations

Néant.

Engagements hors bilan

Les promesses de dons s'élèvent à 80 000 € au total elles se répartissent :

2026 : 60 000 €

2027 : 20 000 €

Donations temporaires d'usufruit

Néant.

Fonds dédiés

Pour répondre aux souhaits de certains donateurs, nous avons affecté leurs contributions conformément aux pourcentages et aux projets mentionnés dans leurs conventions de mécénat.

Pour les donateurs n'ayant pas précisé de clé de répartition entre les différents projets, nous avons estimé la part relative de chaque projet au regard de l'ensemble des actions soutenues par le fonds. Les montants correspondants ont ensuite été inscrits en fonds dédiés, garantissant ainsi la transparence et la traçabilité des ressources.

En 2025, deux projets ont été inscrits en fonds dédiés, pour un montant total de 8 120 €.

Mécénat en nature ou en compétence

Néant.

Les apports de l'entreprise en nature ou en compétence sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

Immobilisations

Néant.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Il a été procédé à une dépréciation à 100 % de 63 350 € au titre des impayés des mécènes, et à une reprise de provisions de 5000€ concernant HELIUM PROMOTION dont la facture a été annulée en 2025 :

- Genestone pour 33 350 € (facture établie le 12/12/2024)
- Perspective Habitat pour 30 000 € (facture établie le 02/10/2023)

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif

Néant.

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	82 418		165 850	185 516	62 752
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	82 418		165 850	185 516	62 752

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)		8 120				8 120	
Projets fonds à reporter							
TOTAL		8 120				8 120	

VB

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Provisions Inscrites au Bilan

BEZONS SOLIDAIRE

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	5 000	63 350	5 000	63 350
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	5 000	63 350	5 000	63 350
TOTAL GÉNÉRAL	5 000	63 350	5 000	63 350

Charges à Payer

BEZONS SOLIDAIRE

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Devise d'édition

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	1 566
TOTAL	1 566

AUDIT COM SOLDE HONORAIRES CAC 2025

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caratère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressources
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						